

s.a.123.21.-JF.

VertraulichConfidentiel

Nationalrätliche Kommission für auswärtige Angelegenheiten  
Commission du Conseil national pour les affaires étrangères.

## P r o t o k o l l

der

Sitzung vom 10. Juni 1953,  
Parlamentsgebäude, Zimmer Nr. 86, Bern

## P r o c è s - v e r b a l

de la

séance du 10 juin 1953,  
Palais fédéral, salle no. 86, à Berne.

Vorsitz i.V. - Président e.r.: Herr Nationalrat Willi Bretscher,  
(Zürich)

Anwesend sind die Herren Nationalräte - Sont présents MM. les  
Conseillers nationaux: Bourgknecht, de Courten, Frei,  
Schmid-Solothurn, de Senarclens.

Entschuldigt abwesend sind die Herren Nationalräte - Se sont  
excusés MM. les Conseillers nationaux: Bringolf (Präsident),  
Dietschi - Solothurn, Oprecht.

Ferner ist anwesend - Est également présent: M. le Conseiller  
fédéral Max Petitpierre, Chef du Département politique fédéral.

Sekretariat - Secrétariat: M. Maurice Jaccard, juriste au  
Département politique fédéral.

Beginn - Début: 14.30

- 2 -

TAGESORDNUNG - ORDRE DU JOUR

Errichtung einer Gesandtschaft in Afghanistan.  
Création d'une Légation en Afghanistan.

M. Petitpierre: La proposition du Conseil fédéral de créer une Légation à Kaboul est la conséquence de conversations que nous avons eues ces dernières années avec le Roi et le gouvernement d'Afghanistan. Ce pays a depuis 10 ans une Légation à Berne qui est gérée par un chargé d'affaires. Nos relations commerciales avec l'Afghanistan sont assez importantes. 26 étudiants afghans sont immatriculés dans nos universités. En revanche, il n'y a que trois ou quatre Suisses en Afghanistan; un de nos compatriotes y joue cependant un rôle important. Le gouvernement afghan a demandé à plusieurs reprises au Conseil fédéral d'ouvrir une Légation à Kaboul. Notre attitude négative a provoqué une réaction telle que le gouvernement afghan a envisagé la fermeture de sa Légation en Suisse. Il aurait été dommage qu'on en arrive à cette extrémité, aussi le Conseil fédéral est-il de l'avis qu'il serait indiqué d'accréditer notre Ministre en Iran ou en Inde à Kaboul. Notre représentant fera une fois par année une visite dans cette capitale. Pour le moment, nous n'envisageons pas d'ouvrir un bureau permanent à Kaboul. Les frais que causera à la Confédération la création de cette nouvelle Légation peuvent être évalués à fr.s. 2,000.- à 5,000.- par an. Malgré notre désir de faire des économies, nous devons entretenir des relations diplomatiques normales également avec les pays asiatiques.

Die Kommission beschliesst einstimmig Eintreten auf die Vorlage - La Commission décide à l'unanimité d'entrer en matière.

H. Frei: Vorgesehen ist eine Personalunion für die Gesandtenposten in Iran und Afghanistan. Hat aber der Bundesrat auf Grund des vorgesehenen Bundesbeschlusses das Recht, einen Vertreter zu bestimmen, der nur in Kaboul akkreditiert wäre?

M. Petitpierre: Le projet tel qu'il est présenté aux Chambres autorise le Conseil fédéral le cas échéant à nommer un Ministre ou un Chargé d'affaires qui ne serait accrédité qu'auprès du gouvernement afghan. Pour le moment cependant, ce sera notre Ministre à Téhéran qui représentera la Suisse à Kaboul.

Die Vorlage des Bundesrates wird einstimmig genehmigt - Le projet du Conseil fédéral est approuvé à l'unanimité.

H. Bretscher: Unsere Politik der Präsenz in der ganzen Welt muss fortgesetzt werden, selbst dann, wenn der Bund sparen muss.

M. de Senarclens partage l'avis exprimé par M. Bretscher. La Suisse doit être renseignée. Or, les pays asiatiques peuvent nous donner des informations intéressantes. Si la guerre en Corée venait à échéance, de nouveaux développements en Orient, notamment en matière économique, doivent être envisagés.

M. Petitpierre: Bien que les pays asiatiques se trouvent dans une situation difficile, il est à prévoir que l'Asie prendra de l'importance, notamment au point de vue économique.

M. de Senarclens: Si un "plan Marshall" devait produire ses effets en Asie, serions-nous éventuellement sollicités à y participer?

M. Petitpierre: Une aide technique a été organisée par les Nations Unies en faveur des pays "économiquement arriérés". Ce système part de l'idée qu'il faut remplacer le colonialisme par une assistance. Des actions sont en cours et des techniciens suisses y collaborent.

H. Bretscher: Deutschland unternimmt in der Tat grosse Anstrengungen. Es kann dies umso leichter tun, als es unbeschwert vom Kolonialismus vorgehen kann.

---

H. Bretscher äussert sich sodann zu den Aufgaben, welche der Schweiz in Korea übertragen werden könnten. In den USA wird der Vorwurf laut, die Schweiz gefährde den Abschluss eines Waffenstillstandes in Korea.

M. Petitpierre: Les gouvernements chinois et américain nous ont soumis chacun un projet d'accord relatif aux prisonniers de guerre qui refusent leur rapatriement. Le Conseil fédéral a examiné les deux projets en question et a fait remettre une note à Pékin et à Washington. (Le Chef du Département politique lit le texte de cette note). L'attention du Conseil fédéral a été attirée sur la confusion qui semble régner en Corée du Sud. D'autre part, le Chargé d'affaires américain m'a remis aujourd'hui un mémorandum dans lequel il est souligné que tous les prisonniers sont détenus uniquement par l'ONU et non par la Corée du Sud. Celle-ci n'a aucun pouvoir sur eux. Le Conseil fédéral devrait revoir la question, puisque les Coréens du Sud n'ont pas de prisonniers. Il s'agit là d'un fait nouveau qui pourrait être déterminant.

- 4 -

H. Bretscher: Die Sitzung der Kommission für auswärtige Angelegenheiten sollte dazu benützt werden, ein neues Communiqué, das vorsichtig abgefasst werden könnte, zu veröffentlichen.

M. Petitpierre lit le projet d'un nouveau communiqué de presse qu'il a préparé avant la séance et se réserve la possibilité de le publier ou de ne pas le publier, selon le développement de la situation qui peut changer d'une heure à l'autre.

H. Bretscher: Wenn irgendwie möglich, sollte der Presse eine Mitteilung übergeben werden.

M. de Senarclens: Il faut en effet profiter de la réunion de la commission. Les Coréens du Sud ne devraient pas être encouragés à poursuivre leur opposition.

Schluss der Sitzung - La séance est close à: 15.15.

Der Sekretär - Le secrétaire :

*Jacard*

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES  
DEPARTEMENT  
Information und Presse

M i t t e i l u n g

Unter dem Vorsitz von Nationalrat Willy Bretscher (Zürich), der den an der Teilnahme verhinderten Kommissionspräsidenten Walther Bringolf (Schaffhausen) vertrat, und in Anwesenheit des Vorstehers des Politischen Departements, Bundesrat Max Petitpierre, tagte am 10. Juni 1953 die nationalrätliche Kommission für auswärtige Angelegenheiten. Sie hat den Entwurf zu einem Bundesbeschluss über die Errichtung einer Gesandtschaft in Afghanistan geprüft und genehmigt.

Der Vorsteher des Politischen Departements hat darauf der Kommission von der Note des Bundesrates an die amerikanische und chinesische Regierung betreffend die Beteiligung der Schweiz an der Kommission der fünf neutralen Staaten, die mit der Ueberwachung der nichtheimkehrwilligen Kriegsgefangenen beauftragt ist, Kenntnis gegeben. Im weitern hat er die Kommission über die letzte Entwicklung in dieser Angelegenheit orientiert, im besondern über einen der in der schweizerischen Note aufgeworfenen Punkte, der die Zustimmung der südkoreanischen Republik zum erfolgten Abkommen über die Kriegsgefangenen betrifft.

Nach Mitteilungen, die dem Politischen Departement im Anschluss an diese Note zugekommen sind, ist die Armee Südkoreas dem Kommando der Vereinigten Nationen unterstellt und alle nordkoreanischen und chinesischen Kriegsgefangenen befinden sich unter seiner verantwortlichen Obhut. Es gäbe also keine Kriegsgefangenen, die unter der Kontrolle der südkoreanischen Republik stehen. Unter diesen Umständen ist der Vorsteher des Politischen Departements der Auffassung, dass der Bundesrat, um jegliche Verzögerung im Abschluss des Waffenstillstandes und in der Durchführung des Abkommens über die Kriegsgefangenen zu vermeiden, sich entschliessen könnte, der Beteiligung der Schweiz an der Kommission der fünf neutralen Staaten gestützt auf das alleinige Gesuch des Kommandos der Vereinigten Nationen einerseits und des Kommandos der nordkoreanischen Truppen und chinesischen Freiwilligen anderseits zuzustimmen.

Die Kommission hat diese Erklärungen zur Kenntnis genommen.

Bern, den 10. Juni 1953.

C o m m u n i q u é .

La Commission des affaires étrangères du Conseil national s'est réunie le 10 juin sous la présidence de M. Bretscher (Zurich), remplaçant M. Bringolf (Schaffhouse), empêché, et en présence de M. Max Petitpierre, Chef du Département politique. Elle a examiné et approuvé un projet d'arrêté concernant l'ouverture d'une légation en Afghanistan.

Puis le Chef du Département politique a donné connaissance à la Commission de la note remise par le Conseil fédéral aux Gouvernements américain et chinois au sujet de la participation de la Suisse à la Commission des cinq Etats neutres chargés de la garde des prisonniers de guerre qui refusent d'être rapatriés. Il a en outre renseigné la Commission sur les derniers développements de cette affaire, en particulier sur un des points soulevés dans la note suisse, celui de l'agrément de la République de Corée à l'accord intervenu sur les prisonniers de guerre.

D'après les informations données ce matin au Département politique à la suite de cette note, l'armée de la Corée du Sud est soumise au Commandement des Nations Unies et tous les prisonniers de guerre nord-coréens et chinois dépendent de ce dernier. Il n'y en aurait donc pas qui se trouveraient sous le contrôle du Gouvernement de la République de Corée. Dans ces conditions, le Chef du Département politique estime que le Conseil fédéral pourrait être amené, pour éviter tout risque de retard dans la conclusion de l'armistice et dans l'exécution de l'accord sur les prisonniers de guerre, à admettre la participation de la Suisse à la Commission des cinq Etats neutres à la seule demande du Commandement des Nations Unies, d'une part, et du Commandement des forces populaires coréennes et des volontaires chinois, d'autre part.

La Commission a pris acte de ces déclarations.

Berne, le 10 juin 1953.